

Informations aux parents d'enfants nés en 2016  
ainsi qu'aux parents d'enfants en âge d'être scolarisés non inscrits à l'école primaire de Ventron

Démarches à accomplir si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2019/2020.

1. **Présentez-vous à la mairie du lundi 8 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019** (aux heures d'ouverture) munis des trois documents suivants :

- Livret de famille,
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, anti-tétanique, antipoliomyélitique) ou attestant d'une contre-indication,
- Justificatif de domicile.

➤ *Un certificat d'inscription vous sera délivré.*

2. **Présentez-vous à l'école maternelle entre 16h30 et 17h30**

**Vendredi 24 mai 2019                      ou                      Jeudi 6 juin 2019**

En cas d'empêchement, prendre rendez-vous auprès de la Directrice (03.29.24.18.48)

**Munissez-vous des documents suivants :**

- Certificat d'inscription délivré par la mairie,
- Livret de famille,
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

La Directrice,  
S. POIROT